

Image not found or type unknown



location de murs a usage de commerce

Par **machi**, le **20/01/2010** à **11:12**

puis je louer à travers une agence immobiliere que l'on appellera agence 2, à une personne qui a déjà visité mon local, une première fois, avec une autre agence que l'on appellera agence 1 ? Sachant que je n'ais pas de contrat d'exclusivité avec l'agence 1 et que je n'ais jamais vu ce futur locataire, n'étant pas présent lors de sa visite avec l'agence 1. Je n'ais de ce fait jamais signer de bon de visite. Merci